Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires **Service de la production agricole** **Sous-direction des entreprises agricoles** Bureau du crédit et de l'assurance Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP Suivi par : François LECCIA Tél : 01.49.55.41.75 Fax : 01.49.55.85.26	**CIRCULAIRE** **DGPAAT/SPA/SDEA/C2008-3014** **Date: 25 août 2008**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Préfets de régions
Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

Objet : Prolongation de délai dans le cadre du fonds d'allégement des charges mis en place en faveur des agriculteurs touchés par les conséquences de calamités agricoles reconnues par un arrêté préfectoral qui mettait en place des prêts bonifiés calamités.

Résumé : La présente circulaire complète la circulaire SG/DAFL/SDFA/C2008-1529 du 11 juin 2008 « Fonds d'allégement des charges en faveur des en faveur des agriculteurs touchés par les conséquences de calamités agricoles reconnues par un arrêté préfectoral qui mettait en place des prêts bonifiés calamités » en modifiant les dates limite de délivrance des dossiers.

Mots-cles : Calamités – FAC.

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM. les préfets de département Mmes et MM. les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt CNASEA	Pour information : Mmes et MM. les préfets de Région Mmes et MM. les DRAF Mmes et MM. les représentants des établissements bancaires habilités

La date limite de délivrance des autorisations de versement (AV), mise en place par la circulaire SG/DAFL/SDFA/C2008-1529 du 11 juin 2008 « Fonds d'allégement des charges en faveur des en faveur des agriculteurs touchés par les conséquences de calamités agricoles reconnues par un arrêté préfectoral qui mettait en place des prêts bonifiés calamités » est ainsi modifiée :

Date de décision d'octroi des aides :

- délivrance des AV : 20 septembre 2008.

L'adjoint à la sous-directrice

Eric ZUNINO"